

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIZENAY

SEANCE DU VINGT-QUATRE OCTOBRE DEUX MILLE DIX SEPT

PROCÈS-VERBAL

---oOo---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AIZENAY, dûment convoqué par lettre en date du dix-huit octobre s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck ROY.

Étaient présents les conseillers municipaux : Serge ADELÉE, Claudie BARANGER, Sandrine BELLEC, Joël BLANCHARD, Marie-Annick CHARRIER, Geneviève COUTON, Stéphanie DELAS, Emmanuel GARNON, Isabelle GUÉRINEAU, Christophe GUILLET, Nicolas LE GOFF, Françoise MORNET, Julie PERRAUDEAU, Dany RABILLER, Christophe ROBRETEAU, Franck ROY, Marcelle TRAINEAU, Roland URBANEK, Didier VERDON.

Pouvoir :

Marie-Cécile BROCHARD donne pouvoir à Bernard PERRIN
Philippe CLAUTOUR donne pouvoir à Serge ADELÉE
Audrey DELANOË donne pouvoir à Joël BLANCHARD
Patrick LAIDIN donne pouvoir à Franck ROY
Isabelle LOQUET donne pouvoir à Claudie BARANGER
François MÉNARD donne pouvoir à Dany RABILLER
Éric PAQUET donne pouvoir à Nicolas LE GOFF

Excusés :

Cindy BESSEAU
Bernard BEYER

Membres élus : 29
Présents : 20
Pouvoir : 7
Excusés : 2

Secrétaire de séance : Christophe GUILLET

Monsieur le Maire souhaite tout d'abord la bienvenue à Monsieur Nicolas LE GOFF. Monsieur le Maire explique que Madame Clarisse BESSONNET a donné sa démission et que Madame DURAND a remis son courrier pour indiquer qu'elle ne souhaitait pas siéger. On aura plaisir à travailler tous ensemble. Monsieur le maire rappelle que Madame Clarisse BESSONNET a été membre de la commission urbanisme mais également de la commission enfance jeunesse. Il demande si Monsieur LE GOFF conservera ces attributions. Monsieur Nicolas LE GOFF répond qu'ils n'en n'ont pas encore discuté. Monsieur Joël BLANCHARD ajoute qu'il y aura des modifications à la marge.

I - VIE DE LA COMMUNE : RAPPORTS DES COMMISSIONS

1 – COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES

☐ ACTIVITÉS CULTURELLES PROPOSÉES PAR LES ASSOCIATIONS

Du 25 octobre au 19 novembre - Médiathèque d'Aizenay - Exposition par l'association « Familles Rurales » qui fête 20 ans de travaux d'art.

Exposition visible aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.

❑ PROJET AVEC JÉRÉMY BANSTER

Le vendredi 27 octobre 2017 à 20 heures se déroulera la projection du film « La Vie pure » au cinéma suivie d'une présentation du projet de film sur Louis BUTON.

❑ LESALON D'AUTOMNE

Le Salon d'Automne se déroulera du samedi 18 au dimanche 26 novembre 2017 à la Salle des Quatre Rondes.

Invité d'honneur : Philippe PATEAU

Figuratives ou abstraites, à plat ou en volume, colorées ou monochromes, sur toile, bois ou plexiglass, en terre, en fer, en papier... toutes différentes, poétiques, parfois grinçantes, les œuvres présentées dans le cadre de l'exposition collective ont pour point commun l'émotion qu'elles provoquent. Venez découvrir les mondes imaginaires des 18 artistes invités.

Nathalie CLÉMENT - Mary-Lise DUFOUR - Richard MÉTAIS - Sophie BARRAUD - Philippe CARDIN - CLAIR - Géraldine CORNIÈRE - Isabelle CRANSAC - Marie-Thérèse GOURIOU - Laurence HB - Richard HEITZ - Grazy B - Elian LOBJOIE - MILEG - Kareine NARCISSE - Van MO - YGOUT - YON

L'exposition des enfants des écoles d'Aizenay

Les artistes en herbe d'Aizenay ont travaillé cette année avec Géraldine CORNIÈRE. Ils proposent pendant toute la durée du salon, un voyage à travers les quatre saisons : paysages, habitations, personnages, un petit monde de création pour le plaisir des enfants et des visiteurs...

Les animations

Performance

La salle des Quatre Rondes sera l'écrin d'un événement exceptionnel : les artistes du salon réaliseront une œuvre en direct et en public !

C'est une occasion unique de les rencontrer et de les voir travailler « comme à l'atelier ».

L'œuvre sera ensuite proposée aux enchères, pendant les deux week-ends d'exposition. Le bénéfice de la vente sera intégralement reversé à l'Association « France Bénin Vendée ». Ainsi, la générosité des artistes vous offrira la possibilité d'acquérir une œuvre collective tout en soutenant une action caritative. **Samedi 18 novembre à partir de 20 heures 30 - Nocturne de 20 heures 30 à 22 heures entrée libre.**

Paysages sonores dans le vent d'ouest

Improvisation musicale au violon et aux percussions préparée par les élèves de l'Atelier Musical « Vents d'Ouest », sous la direction de Laurent CAPUCCIO et de Michel NYS. **Dimanche 26 novembre à 10 heures h30 et 11 heures 30.**

Peinture et poésie

Grâce aux idées exprimées par le public, réalisation en direct par Géraldine CORNIÈRE d'une œuvre à la peinture acrylique.

« L'exécution dans la peinture doit toujours tenir de l'improvisation. » disait Delacroix... Surprise ! **Dimanche 26 novembre à 14 heures 30 et 16 heures.**

Jeux pour les enfants

Puzzles et quizz sont à la disposition des plus jeunes visiteurs. N'hésitez pas à venir en famille découvrir les œuvres des artistes...

❑ CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE LA COMMISSION

- **Mardi 7 novembre 2017 à 17 heures 30 à la Médiathèque** : Vernissage de l'exposition de « Familles Rurales » ;

- **Lundi 13 novembre 2017 à partir de 10 heures en Mairie** : Création des jeux et animations pour les enfants dans le cadre du Salon d'Automne ;
- **Mercredi 15 novembre 2017 à partir de 9 heures - salle des Quatre-Rondes** : Installation de l'exposition des enfants des écoles ;
- **Vendredi 17 novembre 2017 à partir de 14 heures - salle des Quatre Rondes** : Installation de l'exposition collective du salon d'automne ;
- **Vendredi 17 novembre 2017 à partir de 19 heures - salle des Quatre Rondes** : Rencontre et convivialité avec les artistes du Salon d'Automne ;
- **Samedi 18 novembre 2017 à 19 heures - salle des Quatre Rondes**: Vernissage du Salon d'Automne.
- **Lundi 20 novembre 2017 à 12 heures - salle des Quatre Rondes** : Préparation du festival de jazz « Jazz'inate » 2018 ;
- **Jeudi 30 novembre 2017 à 14 heures à la Médiathèque**: Réunion du groupe de travail « Temps Livre » 2018.

2 - COMMISSION URBANISME - DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DÉPLACEMENT

☐ TRAVAUX

- Réfection d'une portion de trottoir route de Venansault ;
- Pistes cyclables rue des Ormeaux et Place de l'Office de Tourisme /route de la Roche sur Yon via rue Charbonnière : revêtement terminé, reste signalétique et éclairage rue des Ormeaux ;
- Piste cyclable rue des Judices : travaux en cours.

3 - COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITÉS

☐ SEMAINE BLEUE

La Semaine bleue s'est déroulée du 29 septembre au 6 octobre 2017.

Les différentes activités proposées pendant la Semaine bleue ont été très fréquentées.

Les points forts :

- le Forum « Bien Vivre » avec une participation de plus de 300 personnes et une trentaine d'exposants ;
- la soirée conviviale goûter et spectacle avec 250 personnes ;
- la conférence avec Maître BROSSET sur le thème « Protection de la personne et successions » avec une cinquantaine de personnes.

☐ MARCHÉ DES PETITES PUCES

Le dimanche 15 octobre 2017, 300 bénévoles se sont mobilisés pour organiser à nouveau le marché des Petites Puces, salle de la Martelle au Poiré-sur-Vie. Ce sont 32 000 euros qui ont été récoltés pour un projet en Bolivie. La remise du chèque aura lieu le mercredi 8 novembre 2017 aux Lucs sur Boulogne.

☐ 30^{ème} ANNIVERSAIRE PORTAGE PLATEAUX REPAS

La commission réunie le 10 octobre 2017 a proposé de marquer le 30^{ème} anniversaire du portage des plateaux repas en organisant le partage d'un repas avec les bénéficiaires et les membres de la commission. Nous ferons appel au Conseil des Sages pour organiser les transports. Ce repas convivial aura lieu le 29 novembre 2017 à la salle Georges Hillairiteau.

☐ AGENDA

- **Lundi 6 Novembre 2017 à 17 heures 30** : Remise des clés pour deux logements Vendée Habitat – Rue du Logis ;

- **Mardi 7 Novembre 2017** : Réunion des bénévoles pour l'organisation de la collecte de la Banque Alimentaire qui aura lieu les 23, 24 et 25 novembre 2017 ;
- **Lundi 13 Novembre 2017** à 17 heures 30 : Inauguration des locaux ADMR ;
- **Jeudi 30 Novembre 2017** à 15 heures : Remise des Clés par Vendée Logement pour 5 logements au Puyfraud et 5 logements au Clos de la Rabine.

4 - COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE - CITOYENNETÉ - INTERGÉNÉRATIONS

☐ ENFANCE JEUNESSE

La Commission s'est réunie le 10 octobre 2017 afin de présenter les différents projets 2017/2018 des structures municipales :

Multi-accueil « Les Petits Moineaux » en partenariat avec l'accueil de loisirs

- La fête de Noël du mercredi 20 décembre ;
- Projet de lecture théâtralisée destiné aux résidents de l'Ehpad Charles Marguerite ;
- Projet autour d'ateliers de cuisine sur plusieurs séances.

Accueil de Loisirs « Chouette et Cie »

Depuis la rentrée l'accueil des enfants est réparti sur 2 sites le mercredi uniquement : les 3/7 ans à Chouette et Cie avec une moyenne/jour de 70 enfants et les 8/12 à Louis BUTON avec une moyenne/jour de 22 enfants.

- Création d'un petit journal au sein de la structure ;
- Projet d'un mini-camp début mai 2018.

Accueil périscolaire Louis Buton

- Projet d'activités jardin avec plantations d'arbres fruitiers et mise en place d'un petit potager dans la cour élémentaire ;
- Relooking de la salle d'évolution (bleue).

Accueil périscolaire de l'école de la Pénrière

- Projet d'activités autour de la danse, du chant et du jonglage avec présentation d'un spectacle réunissant les enfants et les familles sur le site de la Pénrière (date non définie).

Antenne Jeunesse

- Présentation des activités pendant les vacances d'automne sur le thème « Frissons à l'Antenne » en différenciant les tranches d'âge 11/14 ans et 14/17 ans.
- Projets 2017/2018 : partenariat entre la Junior Association et le Bénin, mise en place d'un atelier Graff, atelier caisses à savon avec le Conseil des Sages, animations autour du Bôbar etc...

Un projet commun aux différentes structures est en cours et va se réaliser dans le cadre de la semaine de la musique programmée début juin 2018.

☐ CITOYENNETÉ

Le vendredi 13 octobre 2017, le Conseil Municipal des Enfants a été renouvelé pour la moitié (14 conseillers) lors des élections.

La répartition du nombre de conseillers est calculée au prorata du nombre d'élèves de niveau CM1 des trois écoles d'Aizenay (1 conseiller par tranche de 10 enfants).

Ont été élus :

- Deux Conseillers pour l'école de la Pénrière : Morgane DENIS, Lali ERIEAU ;
- Quatre Conseillers pour l'école Louis Buton : François GOURMELEN, Lilou POISSONNEAU, Leïna SANCHEZ, Thomas WYTTEBACH.

- Huit conseillers pour l'école St Joseph : Titouan BENETEAU, Sarah BOURMAUD, Jules FORT, Ninon GAUTREAU, Loris GAUVRIT, Lili Rose GUILLET, Noah ROBRETEAU, Hana TENAILLEAU.

La Séance Plénière d'Ouverture s'est déroulée le vendredi 20 octobre 2017. Cette séance officialise la mise en place du 21^{ème} Conseil Municipal des Enfants d'Aizenay. Présentés par les élèves de 2^{ème} année, les nouveaux élus nous ont fait part de leurs nombreux projets.

L'ensemble des conseillers a été réparti équitablement dans les trois Commissions : Sport, Environnement, Culture et Solidarité.

Ils pourront choisir le ou les projets réalisables au sein de chaque commission et travailleront ensemble sur le projet commun d'animation, à l'occasion du passage du Tour de France cycliste à Aizenay le 8 juillet 2018.

Au cours de la séance, des petites écharpes tricolores confectionnées par le Conseil des Sages, leur ont été remises afin de donner un caractère plus officiel à nos jeunes élus lors des manifestations municipales. Un grand merci aux couturières.

Une charte d'engagement sera remise aux enfants élus lors de la première réunion des commissions.

Les trois commissions se réuniront une fois par mois à 18 heures à l'Antenne Jeunesse de la manière suivante :

- Le mardi pour la Culture et Solidarité ;
- Le jeudi pour le Sport ;
- Le vendredi pour l'Environnement.

Les membres du CLSPD (Comité Local pour la Sécurité et la Prévention de la Délinquance) ont rencontré jeudi 19 octobre 2017 les services extérieurs tels que les travailleurs sociaux, l'Aide sociale à l'enfance, la Maison des adolescents de la Roche sur Yon, ainsi que la Protection Judiciaire de la Jeunesse du département. Des échanges très intéressants nous ont permis de mieux connaître le fonctionnement de toutes ces instances et ont démontré l'importance de travailler en collaboration sur le sujet sensible de la parentalité.

☐ INTERGÉNÉRATION

Concernant l'enquête auprès des personnes de 75 ans et plus, le Conseil des Sages présentera le résultat de ses travaux lors du prochain conseil municipal de novembre.

Nous remercions les membres du Conseil des Sages pour leur participation aux élections municipales des enfants.

☐ AGENDA

Conseil Municipal des Enfants :

- Mardi 7 novembre à 18 heures à l'Antenne Jeunesse Commission Culture et Solidarité
- Jeudi 9 novembre à 18 heures à l'Antenne Jeunesse Commission Sport.
- Vendredi 10 novembre à 18 heures à l'Antenne Jeunesse commission Environnement.

- **Mardi 14 novembre 2017** à 18 heures - salle du Jaunay : Comité de Pilotage enquête Jeunesse ;

- **Jeudi 14 décembre 2017** à 14 heures - salle du conseil : Séance Plénière du C L S P D ;

- **Vendredi 15 décembre 2017** : Séance Plénière du Conseil des Sages.

5 - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMERCE – ARTISANAT ET EMPLOI

❑ LANCEMENT DE L'OPÉRATION « PRÉFÉRENCE COMMERCE » - CCI DE VENDÉE

Suite à la délibération du 26 septembre 2017, la ville d'Aizenay a signé le 10 octobre dernier une convention avec la CCI de Vendée et avec l'association « Aizenay Ensemble », pour lancer le millésime 2018-2019 du label national « Préférence Commerce » anciennement Charte Qualité.

Depuis les premières éditions, la ville d'Aizenay apporte son soutien à cette démarche qualité commerces en prenant à sa charge la moitié des frais d'inscription des candidats :

Le coût de l'audit pour un commerce est de 240 € soit 120 € HT pris en charge par la commune.

Le coût de l'audit pour un Café-Hôtel-Restaurant est de 270 € soit 135 € HT pris en charge par la commune.

Il a été convenu avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée et l'association « Aizenay Ensemble » que le courrier de démarchage auprès des commerces éligibles au dispositif serait conjointement signé afin d'avoir plus d'impact auprès des commerces.

Un article dans l'Écho Agésinate sera également fait en ce sens. L'objectif de cette communication est d'augmenter le nombre de candidats par rapport aux années précédentes qui stagnait à 10-12. Il est important de valoriser ce dispositif national qui est le garant de la qualité de services proposée à nos habitants.

❑ INAUGURATION SCOP IMPRIMERIE DU BOCAGE

Le 13 Octobre 2017 avait lieu l'inauguration des nouveaux locaux de l'Imprimerie du Bocage situés Espace des Centaurées, Route de Saint Gilles. Plus adaptés à leurs besoins en terme de volume (1 100 m²) mais aussi en terme d'économie d'énergie, la SCOP s'est lancée un véritable défi avec ces nouveaux locaux : plus visibles et idéalement situés entre les deux premières villes de Vendée, mais aussi avec des nouveaux outils, comme leur nouvelle presse numérique, la société espère bien attirer de nouveaux clients, dans un secteur d'activité très concurrentiel.

L'entreprise, forte de ses 18 salariés, assure les impressions offset et numérique.

❑ AGENDA

- **Jeudi 26 octobre 2017 à 19 heures** : Comité consultatif Développement économique ;

- **Vendredi 24 novembre 2017 à partir de 19 heures** : Inauguration nouveau bâtiment Citroën.

6 - COMMISSION SPORT - PATRIMOINE COMMUNAL - ACCESSIBILITÉ ET SÉCURITÉ DES BATIMENTS

❑ SPORT

Le vendredi 6 octobre 2017 une soirée de soutien à Madame Véronique BRAUD s'est déroulée au restaurant « La Forêt ». Une centaine de personnes était réunie pour constituer la « famille sportive » de Véronique.

Le vendredi 13 octobre 2017 « Aizenay Vélo Sports » tenait son assemblée générale à la salle Georges Hillairiteau. À la fin de celle-ci, le conseil d'administration s'est réuni pour constituer le bureau. Monsieur Eric GUILLET est élu président et remplace Monsieur Anthony CHARTEAU.

❑ TRAVAUX

Le Pôle culturel est désormais hors d'eau et sous clef. Le chantier suit son cours.

❑ AGENDA

- **Mercredi 1^{er} novembre 2017** : Rando Veloween (pédestre, cycle et VTT) - Départ du complexe sportif de la Galerne ;

- **Dimanche 5 novembre 2017** : Championnat Départemental de cyclo-cross à l'étang du Martin-Pêcheur - Toute la journée ;

- **Samedi 11 novembre 2017** : Tir à l'arc de 8 heures à 19 heures - Salle de la Galerne ;
- **Vendredi 17 novembre 2017** : Soirée des jeunes bénévoles - Salle Georges Hillairiteau ;
- **Samedi 18 novembre 2017** : Gala de gymnastique - A partir de 20 heures au complexe sportif de la Galerne.

7 - COMMISSION TOURISME ET VALORISATION DU PATRIMOINE

□ CAMPING « LA FORÊT »

Point d'étape

- **Le 22 septembre 2017** : Point avec Monsieur et Madame ROUGIER, gérants du camping pour prévoir la procédure de désaffectation du camping en vue de son déclassement ;
- **Conseil de fin novembre 2017** : délibération de la commune constatant cette désaffectation et prononçant le déclassement du domaine public ;
- **Décembre 2017** : signature de la vente définitive ;
- **Janvier 2018** cession du camping.

Rencontre avec Monsieur et Madame BAUDRY le 20 octobre 2017

Un point sur l'évolution de leur projet a été fait.

Leur projet avance bien. Plusieurs actions sont à mener par Monsieur et Madame Baudry :

- Déclaration préalable d'aménagement ;
- Acquisition de mobil-home neufs et occasions ;
- Ouverture à l'année ;
- Date d'ouverture des réservations le 3 janvier 2018 ;
- Date ouverture camping début avril 2018 ;
- Plan de circulation et de secours dans le cadre de la procédure au titre des ERP (Établissement recevant du public) ;
- Limite de propriété du camping côté parking : Monsieur et Madame Baudry nous donnent leur accord pour l'utilisation de 15 places de parking jusqu'à début 2020.

Nota : une convention de servitude sera signée entre Monsieur et Madame Baudry et la commune sur ce point.

Un plan de communication sera établi début 2018 en lien avec la commune et la Communauté de Communes Vie et Boulogne avec mise en place d'actions pour promouvoir le camping « La Forêt ».

Les clés du camping seront rendues aux services techniques par les anciens gérants cette semaine.

□ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE « AIZENAY TOURISME »

L'assemblée générale se déroulera le mercredi 8 novembre à 18 heures 30 à la salle Georges Hillairiteau. Les membres de la commission Tourisme et Valorisation du Patrimoine sont invités à cette Assemblée Générale.

□ PAYSAGE DE VOTRE COMMUNE 2017

- **Mercredi 8 novembre 2017 à 19 heures 30** : Remise des prix par « Aizenay Tourisme » et la commune juste après l'Assemblée Générale d'Aizenay Tourisme ;

- **Jeudi 9 Novembre 2017** : Remise des prix par la Communauté de Communes Vie et Boulogne. La soirée « Paysage de votre commune » de l'Office de Tourisme a été fixée au jeudi 9 novembre 2017. Pour information, il est programmé deux intervenants : une association locale tournée vers la permaculture et les propriétaires d'un jardin « Refuge LPO ».

Sont invités tous les propriétaires qui ont participé à l'opération (et pas seulement les lauréats) et les membres du jury de la commune afin que cette soirée soit aussi riche de rencontres...

- **Jeudi 16 novembre 2017 à 18 heures à la Roche sur Yon** : Remise des Prix par la CAUE et le Département.

☐ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE - NOUVELLE STRATÉGIE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

L'objectif est de définir une méthodologie pour accompagner l'Office de Tourisme dans la définition de la stratégie touristique. C'est une démarche participative de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, la Commission Économique, la Commission Culturelle, les agents de de la Communauté de Communes Vie et Boulogne , les partenaires locaux et les partenaires institutionnels.

Rétro-planning (prévisionnel) du projet:

La commission Tourisme de la Communauté de Communes Vie et Boulogne valide le principe d'associer les prestataires du conseil d'exploitation et l'ensemble des communes dans la réflexion, selon l'échéancier suivant :

- du 8 septembre au 15 octobre 2017: consultation de bureaux d'études (dont par exemple : Vendée Tourisme, Les Orpailleurs basé à Nantes, agence de conseil fondée par Nathalie BATELLI) ;
- 2^{ème} quinzaine d'octobre: analyse et sélection de l'offre retenue par le groupe de travail ;
- Novembre 2017 - juin 2018: réalisation de l'étude
 - Phase A « Finalisation diagnostic » et B « Positionnement » : décembre 2017
 - Phase C – Définition des axes stratégiques à long terme (2030?) : février 2018
 - Phase D- concrétisation des axes stratégiques par fiches-actions : février- mai 2018
 - Phase E « Valorisation du château » : de décembre 2017 à juin 2018
 - Phase F « Communication » : à partir de mai 2018
- Mai 2018: validation de la stratégie et des fiches actions en commission Tourisme, en Conseil communautaire et en Conseil d'exploitation ;
- À compter de juin 2018 : mise en œuvre des fiches actions selon échéancier et priorisation à définir, actions de communication.

8 - COMMISSION ENVIRONNEMENT ET GESTION DES DECHETS

☐ TRAVAUX RESTAURATION HYDRO-ÉCOLOGIQUE LA PARNIÈRE

Les travaux pour la restauration hydro-écologique du ruisseau de la Parnière ont débuté le 9 octobre 2017 (semaine 41).





❑ ÉLAGAGE

Une réunion d'information avec Monsieur BOUTOT de la société » L'Arbre et L'Homme » se tiendra le samedi 25 Novembre à partir de 10 heures à la Salle Georges Hillairiteau sur l'élitage prévu sur les sites suivants :

- le Clos des Chênes ;
- de la Rue des Chaumes à la Rue des Baliveaux ;
- rue des Blés d'Or ;
- rue Mozart.

II – POINTS POUR INFORMATION

1) Présentation du projet d'extension de l'accueil de loisirs (avant lancement de la consultation pour le marché de travaux)

- ✓ 16 octobre 2017 : présentation des plans au Comité Consultatif Enfance / Jeunesse
- ✓ 19 octobre 2017 : mise en ligne sur le site internet de la ville et de Ouest France
- ✓ 24 octobre 2017 : publication de l'avis d'appel public à la concurrence dans le journal Ouest France 85
- ✓ Jeudi 9 novembre 2017 à 17h00 : date limite de remise des offres

→ La présente consultation est allotie de la manière suivante :

Lot 1 : gros œuvre

Lot 2 : construction du modulaire

28 novembre 2017 : délibération pour l'attribution du marché et autorisation de signature.

Monsieur Jean-François MIGNET, Directeur Général des Services, fait une présentation du projet d'extension de l'accueil de loisirs « Chouette et compagnie ». Il indique que ce bâtiment est déclaré au titre des Accueils Collectifs de Mineurs pour accueillir 80 enfants de 3 à 11 ans. Il est composé d'une partie maternelle et d'une partie pour les moyens grands. L'objectif est de passer à 120 enfants auxquels il faut rajouter les encadrants, les intervenants, les parents. Il y aura également la possibilité d'avoir un accès sur l'extérieur depuis le hall. Un patio était prévu mais il a été supprimé. Un puits de jour a été conservé pour faire en sorte de conserver la lumière sur le bâtiment existant. Le gros avantage de ce projet est de permettre de dissocier les activités des petits, des moyens et des moyens grands.

On adaptera l'usage en fonction des besoins. Cela nécessitera de se conformer aux prescriptions de la PMI en adaptant certaines toilettes du bâtiment actuel. Un sas permettra d'éviter la rupture du pont thermique et en plus d'être anti-intrusion. Il y a également un système de refroidissement prévu ainsi qu'un système de visiophone.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que ce projet avait été pour la première fois présenté au Conseil Municipal du 22 novembre 2016, pour une réalisation prévue en 2017. Il demande ce qui explique ce retard. Monsieur MIGNET explique que compte-tenu du montant du projet il a été nécessaire de faire appel à un maître d'œuvre qui a également pu aider à la définition de certains espaces et de certains équipements, l'équipe de l'accueil de loisirs ayant été également associée à ce projet. L'objectif est une livraison en avril 2018.

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2017 a été approuvé.

Il est à noter que les membres du conseil municipal réunis le 26 septembre 2017 ont approuvé les procès-verbaux du 11 juillet 2017 et du 7 septembre 2017.

III – DOSSIERS POUR DÉLIBÉRATION

Service Affaires Générales

1 – Installation d'un Conseiller Municipal suite à la démission de Madame Clarisse BESSONNET

Vu l'article L 270 du Code Électoral ;

Monsieur le Maire expose que suite à la démission de Madame Clarisse BESSONNET, élue issue de la liste « Avec vous Aizenay autrement », il convient de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

Considérant la vacance d'un siège au sein de l'assemblée suite à la démission de Madame Clarisse BESSONNET ;

Considérant que ce siège revient au candidat de la liste « Avec vous Aizenay autrement », dont était membre Madame Clarisse BESSONNET, venant immédiatement après le dernier élu de cette liste ;

Considérant que Madame Danièle DURAND n'a pas souhaité occuper ces fonctions et a donc remis sa démission par courrier en date du 17 octobre 2017.

Considérant que ce siège revient au candidat de la liste « Avec vous Aizenay autrement », venant immédiatement après sur cette liste ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Le Conseil Municipal, prend acte de l'installation par Monsieur le Maire de Monsieur Nicolas LE GOFF en qualité de Conseiller Municipal.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Finances

2 – Budget COMMUNE 2017 - Décision Modificative n°2

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « COMMUNE ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2017.

Pour le Budget « **COMMUNE** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 168,02 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	150 000,00 €
Article 60611 - Eau et assainissement	10 000,00 €
Article 60612 - Energie - Electricité	20 000,00 €
Article 60621 - Combustibles	20 000,00 €
Article 60632 - Fourniture de petit équipement	30 000,00 €
Article 6132 - Locations immobilières	4 000,00 €
Article 615228 - Autres bâtiments	10 000,00 €
Article 61551 - Matériel roulant	20 000,00 €
Article 6156 Maintenance	16 000,00 €
Article 6226 - Honoraires	20 000,00 €
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	-206 539,02 €
023 Virement à la section d'investissement	-206 539,02 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	124 707,04 €
Article 6811 Dotations aux amortissements	124 707,04 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	-50 000,00 €
Article 657352 CCAS	-50 000,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 168,02 €
Chapitre 002 Résultat d'exploitation reporté	785,02 €
Article 002 - Résultat d'exploitation reporté	785,02 €
Chapitre 73 Impôts et taxes	-3 142,00 €
Art 73223 - FPIC	-3 142,00 €
Chapitre 74 Dotations et subventions	20 525,00 €
Article 7411 Dotation forfaitaire	11 323,00 €
Article 74121 Dotation solidarité rurale	34 906,00 €
Article 741270 Dotation nationale de péréquation	-25 704,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	255 000,00 €
Opération 102 - Matériels divers	5 000,00 €
Article 2188 - Autres immobilisations corporelles	5 000,00 €
Opération 108 - Environnement Cadre de vie	100 000,00 €
Article 2315 - Constructions	100 000,00 €
Opération 132 - Activités culturelles	150 000,00 €
Article 2313 - Constructions	150 000,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	255 000,00 €
Opérations financières	17 625,96 €
Chap 021 - article 021 - virement de la section d'exploitation	-206 539,02 €
Chap 10 Dotations, fonds divers et réserves	424 164,98 €
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées	-200 000,00 €
Opération 120- Projets de sport	66 667,00 €
Article 1323 - Département	66 667,00 €
Opération 132- Projets culturels	46 000,00 €
Article 1311 - Etat	46 000,00 €
Chap 040 Opérations d'ordre entre sections	124 707,04 €
Art 21 - Dotations aux amortissements	124 707,04 €

Monsieur Joël BLANCHARD explique, comme il a pu le souligner en Commission des Finances, qu'il souhaite que l'on reste vigilant sur les charges à caractère général, chapitre 11 (+ 150 000€ sur cette DM), notamment pour les articles Eau et assainissement, énergie, électricité, combustibles, petit équipement, lignes déjà bien pourvues au Budget Prévisionnel et

sur lesquelles vous vous êtes engagés dans un programme d'économies au cours de votre mandat.

Monsieur le Maire répond qu'il y'a pas eu de dérapage. Monsieur Joël BLANCHARD répond que cela est normal car on a été généreux lors du vote du budget. Monsieur le Maire indique que si on construit un centre de loisirs par exemple, cela générera des charges de fonctionnement, de l'eau, de l'électricité.

Monsieur Joël BLANCHARD indique que l'on dépensera moins au sein du groupe scolaire Louis Buton. Il précise que le groupe majoritaire s'y est aussi engagé dans son programme. Monsieur le Maire indique que le groupe majoritaire s'y tient. D'ailleurs, on le verra sur un projet d'éclairage proposée par le SyDEV sur nos pistes cyclables, présenté ce soir.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 11 octobre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « **COMMUNE 2017** » selon le tableau présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Finances

3 – Budget ASSAINISSEMENT 2017 - Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il convient de prendre une décision modificative pour le Budget « ASSAINISSEMENT ».

En application de l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal d'ajuster le Budget 2017.

Pour le Budget « **ASSAINISSEMENT** », il est proposé au Conseil Municipal de le modifier comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
Chapitre 011 : Charges à caractère général	29 333,07 €
Article 6226 - Honoraires	29 333,07 €
Chapitre 014 : Atténuations de produits	-32 000,00 €
Article 706129 - Reversement redevance	-32 000,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	2 666,93 €
Article 6811 - Dotations aux amortissements	2 666,93 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections	-25 658,80 €
Article 777 - Subventions d'investissement transférées	-25 658,80 €
Chapitre 70 Produits de gestion courante	25 658,80 €
70611 - Redevance assainissement collectif	25 658,80 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 666,93 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	-25 658,80 €
Article 1391 - Subventions d'équipement	-25 658,80 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	28 325,73 €
Article 2315 - Constructions	28 325,73 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 666,93 €
Chapitre 040 Opérations d'ordre entre sections	2 666,93 €
Article 28151 - Amortissement installations complexes	2 666,93 €

Monsieur le Maire explique que début septembre nous avons été avisés d'un contrôle de la chambre régionale des comptes sur les exercices budgétaires de 2011 à 2015. Cela se fait régulièrement dans les collectivités locales. Cela nécessite beaucoup de travail pour les services. La Trésorerie est également débordée par les demandes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu l'article L1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission des finances du 11 octobre 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'ajuster le Budget « **ASSAINISSEMENT 2017** » selon le tableau présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Finances

4 – Créances éteintes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

- par jugement du 26 septembre 2016, le Tribunal d'instance des Sables d'Olonne a prononcé la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un redevable. Ce jugement entraînant l'effacement des dettes, il convient de procéder à l'établissement d'un mandant pour créances éteintes pour un montant de 1 015,81 € (restaurant scolaire et accueil de loisirs).

- par jugement du 8 novembre 2016, le Tribunal d'instance de La-Roche-sur-Yon a prononcé la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un redevable. Ce jugement entraînant l'effacement des dettes, il convient de procéder à l'établissement d'un mandant pour créances éteintes pour un montant de 991,04 € (restaurant scolaire).

- par jugement du 23 mars 2017, le Tribunal d'instance des Sables d'Olonne a prononcé la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un redevable. Ce jugement entraînant l'effacement des dettes, il convient de procéder à l'établissement d'un mandant pour créances éteintes pour un montant de 79,04 € (restaurant scolaire).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve d'admettre en créances éteintes les produits irrécouvrables pour la somme globale de
2 085,89 € ;

- Les mandats seront établis sur le compte 6542 (créances éteintes) du budget principal de la commune

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Direction Générale

5 – Transfert de compétence à la Communauté de Communes Vie et Boulogne sur la construction, l'entretien, le fonctionnement et l'exploitation des piscines – Autorisation de signature de la convention de gestion technique transitoire de la piscine d'Aizenay

Monsieur Christophe ROBRETEAU explique que par délibération du 17 juillet 2017, le conseil communautaire a approuvé la modification au 1er janvier 2018 des statuts de la Communauté de Communes Vie et Boulogne intégrant notamment la prise de compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ».

Au sein de cette compétence, par délibération du 17 juillet 2017, ont été reconnus d'intérêt communautaire « la construction, l'entretien, le fonctionnement et l'exploitation des piscines de Maché, d'Aizenay et du Poiré-sur-Vie ».

En application de l'article L.5211-5-III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L.1321-1, les deux premiers alinéas de l'article L.1321-2 et les articles L.1321-3, L.1321-4 et L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales » ;

L'article L 5214-16-1 du code général des collectivités territoriales prévoit toutefois la possibilité pour la communauté de communes de confier par convention à l'une de ses communes membres l'entretien et la gestion technique d'un équipement qui relève de sa compétence.

Considérant l'expertise de la commune dans l'entretien et la maintenance technique de la piscine d'Aizenay », il est proposé d'exercer par convention l'entretien et la gestion technique de l'équipement pour une durée de un an.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Joël BLANCHARD demande à quelle échéance la piscine sera ouverte à l'année. Monsieur Christophe ROBRETEAU répond que d'après la programmation du contrat de territoire de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les travaux seront prévus en 2020.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver la convention, jointe à la présente délibération, de délégation de l'entretien technique de la piscine d'Aizenay,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Direction Générale

6 – Convention bipartite entre la Commune et la Communauté de Communes Vie et Boulogne pour le fonctionnement de la Médiathèque d'Aizenay - Autorisation de signature

Madame Françoise MORNET explique que la Communauté de communes Vie et Boulogne, dans le cadre de sa compétence de lecture publique déployée au sein du réseau Communauté, assume la gestion, le financement et l'animation des médiathèques. A ce titre, elle est l'employeur des agents qui y travaillent.

Les communes sont propriétaires des locaux et des mobiliers.

Des conventions ont été établies en 2016 entre la communauté de communes et les communes du territoire Vie et Boulogne, afin de définir les responsabilités (rôles, droits, devoirs et charges) afférentes à chacune des parties.

Suite à la fusion de la Communauté de Communes Vie et Boulogne avec celle du Pays de Palluau en janvier 2017, il convient que ces conventions soient étendues à l'ensemble des communes du territoire. D'autre part, les conventions conclues en 2016 doivent faire l'objet de modifications, dont les plus significatives sont les suivantes :

- Les communes peuvent occuper les locaux ou les mettre à disposition d'organismes à titre exceptionnel après accord de la communauté de communes, celle-ci étant prioritaire afin d'assurer les missions de lecture publique et d'accès à la culture ;
- Les matériels liés au téléphone et dépenses qui en découlent (investissement, maintenance des équipements, consommations...) sont pris en charge par la communauté de communes, sauf installation particulière reliée directement à la commune (autocom...).

Le projet de convention modifié est annexé à la présente délibération.

Par délibération du 18 septembre 2017, le Conseil communautaire a donné son accord pour la conclusion de conventions avec les Communes concernant le fonctionnement des médiathèques du réseau communautaire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Françoise MORNET,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la conclusion d'une convention avec la Communauté de Communes Vie et Boulogne concernant le fonctionnement de la Médiathèque d'Aizenay ;
- Autorise le Maire ou son représentant à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire ;
- Charge le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Finances

7 – Modalités de fixation de la redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance.

Le décret n°2007-606 du 25 avril 2007 a revalorisé le calcul de cette redevance basé sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau de distribution gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier. La recette correspondante au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal » ;
- que la redevance soit calculée comme suit :
$$PR = (0,035 \times L + 100) \times TR$$

PR = plafond de la redevance due par l'occupant du domaine

0,035 et 100 = terme fixe

TR : Taux de revalorisation (actualisé chaque année)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Fixe la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz au montant plafond,
- Approuve la formule d'actualisation indiquée ci-dessus,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette redevance.

VOTE :

OUI : 27

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service Finances

8 – Fixation de la Redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux de transport et de distribution de gaz (ROPDP) 2017

Monsieur le Maire rappelle que le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.

Ce décret complète et modifie la réglementation relative aux redevances d'occupation du domaine public. Les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz doivent dorénavant, sur délibération de la collectivité gestionnaire de voirie, s'acquitter de redevances relatives aux travaux sur le domaine public.

Il fixe également le montant maximum perceptible par la collectivité au titre de ces redevances, selon les modalités précisées ci-après :

Pour les chantiers sur les réseaux de transport et de distribution de gaz :

Redevance = 0,35 € x L, avec L, exprimée en mètres, qui représente la longueur des canalisations constantes ou renouvelées sur le domaine public et mises en gaz au cours de l'année au titre de laquelle la redevance est due.

Par ailleurs, les conditions d'application de décret précité ayant été satisfaites en 2016 sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz, l'adoption de la présente délibération permettra dès lors de procéder à l'émission d'un titre de recettes.

Il est proposé au Conseil :

- de fixer ladite redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz ; la recette correspondante au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 « Redevance d'occupation du domaine public communal » ;

- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de fixer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières et de gaz,

- Dit que le montant est de 3 391 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au versement de cette redevance et à procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

VOTE :

OUI : 27

NON : 0

ABSTENTION : 0

Service Urbanisme

9 – Révision allégée n°2 du PLU : validation de principe et demande de lancement de la procédure à la Communauté de Communes Vie et Boulogne

Monsieur Christophe GUILLET informe que les acquéreurs du camping d'Aizenay auront nécessité d'agrandir leur surface d'exploitation afin de garantir la viabilité et développer leur activité.

Monsieur Christophe GUILLET explique que le PLU intègre un zonage ULc, permettant l'activité de camping, dont les limites sont calées sur l'emprise actuelle du camping. Son extension nécessite donc d'étendre ce zonage ULc sur un espace actuellement zoné NL (naturel de loisirs) ne permettant pas l'implantation de l'activité camping.

Monsieur Christophe GUILLET explique que cette évolution du zonage du PLU sur Aizenay passe par une procédure de révision allégée.

Monsieur Christophe GUILLET précise que ce projet de révision allégée a été présenté et validé en commission urbanisme du 10 octobre 2017.

Monsieur Christophe GUILLET rappelle que les procédures d'urbanisme liées à la compétence « Plan Local d'Urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à compter du 1er novembre 2015 » sont désormais instruites par la Communauté de Communes Vie et Boulogne. La Commune ne s'en trouve toutefois pas totalement dessaisie mais les étapes officielles relèvent d'une compétence PLU que seule la Communauté de Communes possède aujourd'hui et ce depuis le 1er novembre 2015.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Monsieur Joël BLANCHARD demande si c'est l'extension qui a été présentée dans le compromis de vente. Monsieur Roland URBANEK répond par l'affirmative en indiquant qu'il n'y a eu aucun changement depuis. Monsieur Christophe GUILLET précise que ce dossier a été présenté en janvier 2017.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2015 validant le transfert de compétence Plan Local d'Urbanisme.

Vu l'avis de la commission urbanisme du 10 octobre 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Valide le principe de révision allégée n°2 du PLU;

- Demande à la Communauté de Communes Vie et Boulogne de lancer la procédure de révision allégée du PLU de la Commune d'Aizenay.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir et tout document relatif à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Urbanisme

10 – Enquête Publique – Demande d'autorisation d'exploiter une unité de stockage et de séchage de céréales et de transit d'engrais présentée par la société coopérative agricole CAVAC – Avis du Conseil Municipal

Monsieur Christophe GUILLET présente au Conseil Municipal la demande présentée par la coopérative agricole CAVAC en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de stockage et de séchage de céréales et de transit d'engrais au lieu-dit La Grande Nouette sur la commune d'Aizenay. Cette installation est soumise à autorisation sous la rubrique n° 2160-2a de la nomenclature des installations classées.

Cette procédure nécessitant une enquête publique, Monsieur le Préfet de la Vendée a joint au dossier un arrêté prescrivant cette enquête du 20 octobre au 20 novembre 2017 inclus en mairie d'Aizenay.

En conséquence, la commune d'Aizenay a procédé en date du 6 octobre 2017 à l'affichage de cette enquête publique aux portes de la Mairie, dans les locaux du service urbanisme ainsi qu'aux panneaux d'affichage, jusqu'à la fin de l'enquête publique.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à la demande formulée par la coopérative agricole CAVAC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer,

Monsieur le Maire rappelle aux élus présents qu'ils ont été invités à une réunion le 12 septembre à Ambiance Véranda afin de leur présenter, notamment, le projet de la CAVAC. Le bâtiment est dans un dégradé de vert vers le blanc pour s'insérer au mieux dans le paysage.

Monsieur Joël BLANCHARD fait une intervention en trois points :

- 1) Il indique que lors d'une précédente présentation du projet d'extension du site de la CAVAC en conseil municipal il avait demandé si une étude d'impact visuel aurait lieu. Il lui avait été répondu par l'affirmative.

Or il ne semble pas avoir retrouvé cette étude dans les documents de l'enquête publique.

Monsieur le Maire répond qu'il existe bien une étude d'impact dans les documents d'enquête publique que le groupe minoritaire a consulté ce jour et dont ils ont eu copie.

Le commissaire enquêteur étudiera l'étude d'impact qui a été mise dans le dossier.

Monsieur Joël BLANCHARD ajoute que lorsqu'ils se sont rendus avec les techniciens de la Région et les 5 équipes lauréates du Concours d'architectes sur le terrain du futur Lycée du bassin de Vie d' Aizenay, ils ont pu voir la relative proximité des silos de la CAVAC dans la perspective sud, sud/ouest paysagère du lycée.

Monsieur le Maire répond que c'est normal dans la mesure de la situation des terrains du lycée.

Monsieur Joël BLANCHARD ajoute que demain, des silos culmineront à 48m de hauteur dans cet environnement.

Une telle étude leur semble nécessaire à partir de différents cônes de vue et notamment à partir de celui du terrain du futur lycée. Il demande si un aménagement esthétique de

ces silos est envisageable afin que la perspective paysagère du lycée ne soit pas impactée par des tours en tôles.

Monsieur le Maire précise qu'un effort a été fait par la CAVAC, notamment sur l'aspect esthétique.

Monsieur Didier VERDON estime quant à lui que les bâtiments SOUFFLET situés le long de la 2x2 voies Aizenay-La Roche sur Yon, ne sont pas mieux.

Monsieur le Maire dit qu'il appartient au commissaire enquêteur de dire si le dossier est complet. Il dit également espérer qu'il y aura d'autres entreprises qui s'installeront sur Aizenay à proximité de ce site.

- 2) La Communauté de Communes Vie et Boulogne par l'intermédiaire de la Commune souhaite se porter acquéreur des terres agricoles situées entre la Zone Vie Atlantique Sud et le terrain de la CAVAC pour réaliser une extension de la zone d'activités.

Monsieur Joël BLANCHARD demande s'ils ne craignent pas que la présence de ce site industriel classé à risques «modérés» ne décourage certaines entreprises à s'implanter dans cet environnement à risques.

Monsieur le Maire rappelle qu'un certain nombre d'entreprises souhaite s'installer dans ce secteur.

Monsieur Christophe GUILLET, répond que cela va créer un point d'accroche notamment avec la voirie lourde.

Monsieur Serge ADELEE ajoute que les entreprises viendront en connaissance de cause.

- 3) L'impact sur le trafic engendré est très important puisqu'en pleine période d'activité (qui correspond d'ailleurs avec la saison touristique) ce sont jusqu'à 300 passages de camions et remorques agricoles par jour qui sont envisagés soit un toutes les 2 à 3 minutes...

Monsieur le Maire précise que ces passages se font par la Guédonnière.

Monsieur Christophe GUILLET ajoute que c'est la raison pour laquelle le choix de l'implantation s'est fait par rapport à l'échangeur. Monsieur le Maire se dit satisfait car cela s'éloigne des habitations.

Monsieur Didier VERDON précise que le site de la CAVAC se rapproche des agriculteurs.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis favorable à la demande formulée par la coopérative agricole CAVAC pour exploiter une unité de stockage et de séchage de céréales et de transit d'engrais au lieu-dit La Grande Nouette sur la commune d'Aizenay.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 23 NON : 0 ABSTENTION : 4

Direction Générale

11 – Convention d'installation d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides (IRVE) Place de la Mutualité – Autorisation de signature

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée qu'il a été effectué la dépose et le changement de la borne de recharge électrique située Place de La Mutualité.

Afin de régulariser la situation, il convient de procéder à la signature d'une convention avec le SyDEV.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013 – D.R.C.T.A.J./ 3-794 en date du 29 novembre 2013 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'équipement de la Vendée (SyDEV),

Vu les statuts du SyDEV, notamment son article 5-7,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 21 juin 2013,

Vu le guide financier du SyDEV fixant les règles de participations des communes membres et indiquant que celles-ci peuvent être révisées par délibération du Comité Syndical du SyDEV,

Considérant que L'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue une opportunité «verte» incontournable pour notre pays,

Considérant qu'un Livre Vert a été élaboré avec pour ambition de constituer un guide destiné aux collectivités territoriales pour la mise en œuvre de leurs projets,

Considérant que le SyDEV a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur susvisé,

Considérant que l'étude réalisée par le SyDEV a fait ressortir la commune d'AIZENAY comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur le site suivant : Place de la Mutualité, propriété de la Commune,

Considérant que les travaux d'installation d'une IRVE par le SyDEV requièrent une participation de la commune, en application du schéma susvisé et des règles financières du SyDEV approuvées par son Comité syndical, et dont les modalités sont précisées dans le projet de convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE annexé à la délibération,

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SyDEV et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur sa participation financière et de s'engager sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Considérant qu'une borne doit être installée sur le domaine public communal,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SyDEV et la Commune :

- une convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE,
- une convention d'occupation du domaine public,

Monsieur le Maire demande, au vu des éléments qui précèdent, aux membres du Conseil Municipal de :

- Approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE dont le projet est annexé à la présente délibération,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- S'engager à verser au SyDEV la participation financière due en application de ladite convention pour la réalisation des travaux d'installation,
- S'engager à verser au SyDEV, chaque année, la participation financière annuelle aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE en application des règles financières approuvées chaque année par le comité syndical du SyDEV,
- S'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer,

Monsieur Jöel BLANCHARD demande s'il y'a toujours gratuité du dispositif de recharge. Monsieur le Maire répond par l'affirmative, et ceci jusqu'en 2018.

Monsieur le maire annonce que Aizenay fait partie des 15 premières communes de Vendée en terme d'utilisation des bornes électriques, de nombre de recharges, avec plusieurs passages par jour.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe GUILLET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières pour l'installation d'une IRVE dont le projet est annexé à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- S'engage à verser au SyDEV la participation financière due en application de ladite convention pour la réalisation des travaux d'installation,
- S'engage à verser au SyDEV, chaque année, la participation financière annuelle aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE en application des règles financières approuvées chaque année par le comité syndical du SyDEV,
- S'engage à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.
- Décide d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget municipal et donne mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SyDEV.

VOTE :

OUI : 27

NON : 0

ABSTENTION : 0

Services Techniques

12 – Convention SyDEV 2017 ECL.0562 – Réalisation d'une opération d'éclairage public suite à l'aménagement d'une liaison douce rue des Ormeaux - Approbation et autorisation de signature

Madame Claudie BARANGER présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération d'éclairage public suite à l'aménagement d'une liaison douce rue des Ormeaux.

Il est précisé que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la politique communale d'aménagement de liaisons douces de et de mise en sécurité de ces voies.

Le montant des travaux s'élève à 33 532 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 19 560 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Claudie BARANGER,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'éclairage public d'une partie de la rue des Ormeaux,

Vu la convention n°2017 ECL.0562 transmise par le SyDEV,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention 2017 ECL.0562 relative aux travaux d'éclairage public suite à l'aménagement d'une liaison douce rue des Ormeaux, et fixant les modalités techniques et financières de cette opération.

- Accepte un montant total de travaux de 33 532 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 19 560 €.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Services Techniques

13 – Convention avec Vendée Eau travaux pour le poteau d'incendie Les Blussières (n°04.047.2017) – Approbation et autorisation de signature de la convention

Madame Claudie BARANGER présente à l'assemblée la convention transmise par Vendée Eau dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'eau potable :

- Convention n°04.047.2017 pour le poteau d'incendie Les Blussières,

	Montant des travaux	Participation de la commune
Convention n°04.047.2017 pour le poteau d'incendie Les Blussières	3 516,04 € TTC	3 516,04 € TTC

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Madame Claudie BARANGER,

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'extension du réseau d'eau potable pour le poteau d'incendie Les Blussières,

Vu la convention n°04.047.2017 transmise par Vendée Eau,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Approuve les termes de la convention °04.047.2017 pour le poteau d'incendie Les Blussières et fixant les modalités techniques et financières de cette opération pour un montant total de travaux de 3 516,04 € TTC et le versement de la participation financière communale à hauteur de 3 516,04 € TTC.

- Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : **OUI : 27** **NON : 0** **ABSTENTION : 0**

Service Marchés Publics

14 – Marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel - Avenant n°1 au lot n°12 « Électricité » - Autorisation de signature

Monsieur Christophe ROBRETEAU informe le Conseil Municipal que dans le cadre du marché de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel, passé selon une procédure adaptée et signé le 4 novembre 2016 avec la société TURQUAND pour le lot n°12 « Électricité » pour un montant de 228 433,37 € HT, il y a lieu de signer un avenant n°1 afin de prendre en compte des travaux en plus-value.

Cet avenant a pour objet notamment :

- de permettre le renforcement de la vidéo-surveillance existante, compte tenu des ouvertures créées sur l'arrière du nouveau bâtiment il est nécessaire d'ajouter un point sur le site.
- de créer d'une borne wifi à l'intérieur du hall d'accueil.
- d'équiper le bâtiment du pont radio pour les transmissions entre la Mairie et l'Espace Villeneuve pour la ludothèque.

Ces travaux en plus-value représentent un total de + 4 281,64 € HT.

Il est donc proposé d'adopter l'avenant n°1 comme suit :

Titulaire	Montant du marché initial HT	Avenant n°1 HT	Nouveau montant du marché HT	% d'écart introduit par l'avenant
TURQUAND	228 433,37 €	+ 4 281,64 €	232 715,01 €	+ 1,87 %
TVA 20 %	45 686,67 €	856,33 €	46 543,00 €	
TOTAL TTC	274 120,04 €	5 137,97 €	279 258,01 €	

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22-4°,

Vu l'article 139-6° du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics;

Vu la délibération en date du 25 octobre 2016 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

Vu le marché de travaux pour le lot n°12 « Électricité » signé le 4 novembre 2016 avec l'entreprise TURQUAND, pour un montant de 228 433,37 € HT,

Vu le Budget Principal 2017,

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Entendu l'exposé de Monsieur Christophe ROBRETEAU,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'avenant n°1 au lot n°12 « Électricité » d'un montant de 4 281,64 € HT au marché de travaux de réhabilitation de l'Espace Villeneuve en pôle culturel,

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces relatives à la présente délibération.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Affaires Générales

15 – Modification tableau des effectifs - création d'un poste d'adjoint administratif (service administratif)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste, pour le service développement urbain et grands aménagements.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint administratif (Catégorie C – Filière administrative) à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire, au sein du service développement urbain et grands aménagements.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre 2017,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Monsieur Nicolas le GOFF demande ce qu'est le service développement urbain et grands aménagements et s'il s'agit d'un nouveau service municipal.

Monsieur le Maire explique être en cours de réflexion sur notre organisation. Il indique que nous avons trois agents. Il en a été discuté en comité technique pour essayer de revoir cette

organisation : une personne spécialisée en urbanisme dont le recrutement est lancé, une personne sur l'aménagement (Étude de mobilité, lycée, suivi du dossier OPAH-RU, construction des halles).

Il y aura également un soutien administratif à mi-temps. Des tests sont en cours. Il reviendra vers le conseil municipal lors de la présentation de l'organigramme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif à temps complet, soit 35 heures hebdomadaire.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 12.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Ressources Humaines

16 – Création d'un emploi contractuel – Filière administrative (transport scolaire et affaires scolaires)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un emploi contractuel pour l'accueil du public pour le suivi des missions relatives au transport scolaire et aux affaires scolaires, dans l'attente du recrutement d'un responsable des affaires scolaires et du transport scolaire.

Monsieur Le Maire propose de créer un emploi contractuel, catégorie C, filière administrative, à temps complet (durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs), dans le cadre de la filière administrative.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 3 alinéa 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Une réflexion est en cours sur les transports et les affaires scolaires. Un travail est effectué en collaboration avec Monsieur Serge ADELEE afin de réfléchir à un poste de responsable en lien avec les écoles, les collèges, la Région. Pour nous permettre de fonctionner, on a recours aujourd'hui à un emploi contractuel.

Monsieur Joël BLANCHARD explique que la réorganisation des services administratifs évoquée était la proposition n° 80 de notre programme électoral de 2014. C'est pourquoi le groupe minoritaire approuve ce soir la création d'un poste de responsable des affaires scolaires.

Le groupe minoritaire souhaite que cet emploi contractuel puisse être transformé dès que possible en poste d'adjoint administratif.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi contractuel à temps complet (durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs), dans le cadre de la filière administrative, pour l'accueil.
- Dit que la rémunération sera fixée en référence aux cadres d'emploi de la filière administrative.
- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir à cet emploi et à signer le contrat de recrutement correspondant.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent nommé dans l'emploi ci-dessus créé est inscrit au chapitre 12 du budget.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Ressources Humaines

17 - Modification tableau des effectifs - création d'un poste d'adjoint technique (service hygiène et propreté)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste, pour le service hygiène et propreté.

Ce poste est actuellement pourvu par un emploi contractuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique (Catégorie C – Filière technique) à temps non complet, soit 23 heures hebdomadaire, au sein du service hygiène et propreté.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre 2017,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint technique à temps non complet, soit 23 heures hebdomadaire.

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget, chapitre 12.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE : OUI : 27 NON : 0 ABSTENTION : 0

Service Ressources Humaines

18 – Modification tableau des effectifs – Transformation d'un poste relevant de la filière technique (restauration scolaire)

Monsieur Serge ADELÉE informe le Conseil Municipal qu'un agent du service restauration municipal a réussi le concours d'agent de maîtrise territorial. Il convient dès lors de faire avancer de grade l'agent suite à son inscription sur liste d'aptitude.

En conséquence, il est proposé de modifier le tableau des effectifs en transformant à compter du 1er novembre 2017 un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en un poste d'agent de maîtrise territorial.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'en délibérer.

Vu la loi n° 86-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 6 octobre 2017,

Vu le budget communal,

Vu le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge ADELÉE,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide de transformer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe en un poste d'agent de maîtrise territorial relevant de la filière technique à compter du 1er novembre 2017,

- Décide de modifier ainsi le tableau des emplois,

- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à ce grade sont inscrits au, chapitre 12,

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

VOTE :

OUI : 27

NON : 0

ABSTENTION : 0

Ville d'Aizenay
Séance levée à 21h10

À Aizenay,
Le secrétaire de séance,
Christophe GUILLET